



Message des Fêtes de la DSFM

L'ironie de notre travail veut que le dévouement et la diligence dont nous faisons preuve à l'égard des familles des membres des FC ne soit possible qu'au prix des sacrifices que font nos proches.

En cette période des Fêtes, prenez le temps de reprendre contact avec vos proches et laissez vos amis et votre famille vous offrir leur soutien.

Meilleurs vœux à tous.



Personnel de la DSFM de gauche à droit : Andrew Webb, Madeleine Lafleur, Celeste Gotell, Linda Orrell, Alla Ivask, Celine Thompson, Beverly Weber, Linda Tyrrell, Sue McCormack, Eva Marks-Maclsaac et Jackie Specken. (absents : Karen Dooks, Maureen Kellerman et Michel Morency)

Points d'intérêt

Services de garde accrédités	3-5
Reddition de comptes et évaluation	A1-A2
Mise à jour sur le protocole d'entente	A3
L'examen des demandes de financement du 2005-06	10

Du coq à l'âne



Celine Thompson,
Directrice
Photo: Tecklesphoto.com

La réalisation de « La voie à suivre » a canalisé une bonne partie de l'énergie des membres de la Direction vers l'élaboration et l'instauration de politiques de service, de cadres de gouvernance et de mécanismes de financement à la fois mieux adaptés aux besoins et dotés d'une meilleure structure de reddition de comptes. Au niveau national, c'est-à-dire au quartier général, nous avons abattu une somme de travail monumental et nous sommes pleinement conscients que cela a eu une incidence significative à l'échelle locale. Tous ensemble, nous avons adopté un rythme de travail effréné et avons donné un nouveau visage au Programme des services aux familles des militaires partout au pays et dans les communautés des Forces canadiennes outre-mer et aux États-Unis.

L'année calendaire qui tire à sa fin en a été une de transition au cours de laquelle nous avons assemblé toutes les pièces du casse-tête. Les Paramètres de pratique du PSFM sont en circulation depuis près de neuf mois. Cette période de gestation a

permis aux membres des conseils d'administration, au personnel et aux bénévoles de se familiariser avec une nouvelle façon de travailler qui est solidement ancrée sur les principes et les valeurs du soutien à la famille et sur le respect du statut de tierce partie des Centres de ressources pour les familles des militaires, qui englobe les rôles des conseils et des bénévoles et établit fermement les services comme moyen d'engendrer des résultats positifs pour les familles.

Les CRFM/C ont rempli la demande de financement du PSFM (le taux de respect du délai était supérieur à 90%!) et la Direction examine diligemment les demandes. De plus, comme vous le verrez dans ce numéro, le protocole d'entente, l'entente de prestation de service et les rapports trimestriels seront tous prêts à entrer en vigueur avant le 1^{er} avril 2005. Nous sommes également optimistes et croyons que le cadre d'évaluation et le gabarit de l'accord complémentaire seront en place avant le début des activités de l'an prochain.

Au milieu de ce chaos positif, nous savons pertinemment que le fondement de notre travail ne consiste pas à exercer adéquatement la gouvernance et la reddition de comptes, mais plutôt à veiller avec un véritable dévouement professionnel sur la résilience et la force des familles des militaires. Parallèlement à l'établissement des nouveaux mécanismes de travail, nous consacrons nos efforts à l'aspect qualitatif de notre travail. Vous verrez la preuve de cette nouvelle perspective dans ce numéro alors que nos yeux se tournent vers les besoins en matière de services de garde d'enfants des familles des militaires. Attendez-vous également à nous voir mettre l'accent sur les jeunes, la violence familiale et la disponibilité des services, dans la perspective d'un plus grand respect de nos communautés des langues officielles et de la redéfinition de la population visée par le PSFM.

Une période exaltante, sans aucun doute.

Toujours plus loin, toujours plus haut.
Celine

Services de garde accrédités

Conclusions de l'étude nationale

En 1988, le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) a fait remarquer que les familles des militaires doivent faire face à des situations uniques découlant du mode de vie militaire lesquelles amplifient et compliquent leurs besoins en matière de services de garde. Plus récemment, au cours d'une consultation nationale, le thème des services de garde abordables de qualité pour les familles des militaires a été repris haut et fort par les Centres des ressources pour les familles des militaires (CRFM) et d'autres acteurs dans le cadre du Programme des services aux familles des militaires (PSFM). Même si les services de garde accrédités ne font pas partie des services autorisés du PSFM, ils continuent de se mari-

fer en tant que besoins des familles des membres des Forces canadiennes (FC) à l'échelle du pays, et ce sont des services qui sont de ce fait fréquemment offerts par les CRFM en vue de combler un important besoin dans leur communauté.

Afin de valider et de vérifier l'ampleur des préoccupations relatives à cette question importante, la Direction des services aux familles des militaires a travaillé en collaboration avec le Conseil consultatif national pour les familles des militaires (CCNFM) à la réalisation d'une étude sur les services de garde en vue de déterminer l'état de l'offre des services de garde accrédités pour les familles des militaires et le besoin à cet égard. En dépit du très court délai de participation,

29 des 34 CRFM au Canada ont répondu au sondage administré par le Web; leurs réponses constitueront inévitablement le point de départ du travail qu'il reste à faire.

Les résultats des travaux de recherche réalisés à ce jour confirment les données non scientifiques qu'on avait originellement : les services de garde accrédités constituent effectivement une priorité pour les familles des membres des FC. En outre, ces familles ont presque toutes les mêmes préoccupations : l'accessibilité des services de garde, surtout en ce qui a trait aux services en français; les heures d'ouverture prolongées et souples; les services de garde pour nourrissons et l'affectation de fonds pour conserver des fournisseurs de garde qualifiés.

Vous pouvez vous procurer une copie du rapport de recherche qui a en résultat, ainsi que la présentation donnée au CCNFM à la mi-novembre à : www.cfpsa.com/fr/psp/dmfs/index.asp

Un portrait complexe

Même si l'étude sur les services de garde accrédités a atteint son objectif et a permis de préciser l'état de l'offre des services de garde ainsi que les besoins à cet égard à l'échelle nationale pour les familles des membres des FC, elle a également fait ressortir que les questions ne touchent pas toutes les familles. Puisque les services sont

réglementés par la province et qu'ils sont grandement influencés par les besoins de la communauté, l'expérience des familles des membres des FC à travers le pays n'est pas la même. L'éventail des frais des services de garde dans différentes communautés des FC (de 5,85 \$ à 55 \$ par jour, selon l'âge de

l'enfant et le lieu de résidence de la famille) témoigne d'un écart considérable. De plus, certains services de garde accrédités ne comblent pas toutes leurs places, alors que d'autres services ont des listes d'attentes qui font que les nouvelles familles s'installant dans une communauté ne peuvent



(Suite page 4)

Services de garde accrédités

Un portrait complexe-suite

(suite page 3)

pratiquement pas obtenir de places pendant aussi longtemps qu'une année. Les différents mandats de délivrance de permis des provinces compliquent davantage les choses; soit qu'ils faciliteront ou entraveront l'élaboration de solutions politiques locales pouvant régler la question, qui est de portée nationale pour les FC.

Pour compliquer davantage une situation déjà complexe, les besoins des familles des membres des FC en matière de services de garde accrédités se manifestent dans le contexte de l'élan

vraisemblablement le plus vaste en faveur d'une stratégie nationale de services de garde qu'ait connu le pays. Les activistes de longue date et les décideurs en ce qui a trait aux services de garde ont de plus en plus confiance que l'initiative du gouvernement fédéral en matière d'accès à des programmes et des services d'apprentissage et de garde à la petite enfance transformera le régime de services de garde du Canada; ils prédisent que ces changements se produiront dès l'année financière prochaine. Cela signifie que les besoins des familles des membres des FC en matière

de services de garde aujourd'hui seront très différents d'ici peu. D'ailleurs, même si certains s'attendent que l'accent du gouvernement sur des services de garde de qualité, universels et accessibles constitue un net avantage pour l'ensemble des familles, d'autres prévoient que, suivant leur expérience au Québec, l'initiative donnera lieu à une hausse de la demande, des listes d'attentes encore plus longues et de la frustration pour les familles qui ont besoin des services de garde pour pouvoir occuper un emploi.

Pour en savoir plus sur l'initiative du gouvernement fédéral en matière d'accès à des programmes et des services d'apprentissage et de garde à la petite enfance, reportez-vous à www.sdc.gc.ca et www.ccsd.ca

Prochaines étapes

Certes, les changements prévus sur le plan du programme national de services de garde semblent indiquer qu'il faudra faire preuve de prudence au moment de passer à l'étape logique suivante pour la DSFM, qui tente d'évaluer et d'élaborer les politiques des FC sur les services de garde accrédités pour les familles des FC. Il serait hâtif de déterminer immédiatement les besoins des communautés et les solutions nationales si, comme on le prévoit, la politique, les normes et le financement nationaux sont sur le point de changer. Toutefois, notre propre étude sur les services de garde a

révélé que cette question importante est au premier plan des préoccupations des familles des membres des FC et que l'écart actuel entre l'offre et la demande est grand. Lorsqu'il a pris connaissance des résultats, le CCNFM a fait une mise en garde contre une approche attentiste, puisqu'il a, à juste titre, constaté la nécessité de mesures concrètes peu importe les changements radicaux prévus dans les services de garde locaux et nationaux. Par suite de cette conjoncture complexe, la DSFM prendra bien entendu des mesures à cet égard, mais tiendra compte de l'évolution de la situation.

Alla Ivask, gestionnaire supérieure de l'élaboration des politiques et des programmes de la DSFM, embauchera des représentants du ministère du Développement social qui travailleront en collaboration avec nos partenaires fédéraux. Ces rencontres auront deux objectifs: tout d'abord, se tenir au fait de l'évolution du contexte de la politique sociale afin d'évaluer l'incidence sur les besoins des familles des membres des FC en matière de services de garde; ensuite, tenter d'influencer la politique de manière à défendre du mieux possible les intérêts des familles de



Services de garde accrédités

Prochaines étapes-suite

nos militaires. En outre, pour veiller à ce que nous soyons le mieux placés pour régler cette question du point de vue national, nous travaillerons avec les CRFM en vue de mieux comprendre et les besoins de la communauté et les multiples règlements provinciaux qui facilitent ou entravent notre capacité d'assurer des services de garde de qualité répondant aux besoins de la clientèle. Un plan facilitant cette consultation locale sera distribué sous peu. Nous

prévoyons également trouver un moyen efficace d'entendre les personnes les plus touchées par cette question : les familles des membres des FC elles-mêmes. Entre-temps, nous avons publié les résultats de l'Étude nationale sur les services de garde accrédités des Forces canadiennes dans le but de broser pour tous les acteurs le portrait national actuel. Nous inviterons bientôt les répondants à se prononcer sur les prochaines étapes.

Nous demandons aux CRFM de se tenir au fait des besoins de leur communauté et des initiatives nationales et provinciales afin de nous aider à combler du mieux possible les besoins des familles des membres des FC. Nous vous consulterons relativement à la marche à suivre, et nous nous fierons sur vos connaissances et votre expertise pour veiller à ce que nous soyons, ensemble, les meilleurs représentants des besoins des membres des familles des FC.

Les prochains numéros des bulletins de la DSFM donneront plus d'information à ce sujet.

Les services aux familles des militaires et les langues officielles

Au cours des derniers mois, des représentants de la Direction des langues officielles (DLO) du ministère de la Défense nationale (MDN) ont visité plusieurs CRFM. Selon la DLO, les visites ont deux objectifs : accroître la visibilité du programme des LO et obtenir des commentaires sur la mise en œuvre des politiques de LO auprès des prestataires de services dans les deux langues officielles aux familles des membres des FC.

Les représentants de la DLO désirent favoriser la mise en œuvre de la politique des LO. Ils feront des observations sur la

mesure dans laquelle les CRFM satisfont aux exigences en matière de LO et leur offriront de l'aide au besoin. La politique du MDN/des FC sur la prestation de services de LO aux familles des militaires a été élaborée en 1997. Elle énumère 24 établissements des FC où les CRFM doivent fournir les services suivants dans les deux langues officielles :

- services d'information et d'orientation en ce qui a trait aux services non militaires offerts dans la langue de la minorité
- bénévoles prêts à aider les membres des familles

des militaires unilingues à obtenir des services dans la communauté locale;

- coordination de programmes visant à rehausser la qualité de vie des familles.

Toutefois, le *PSFM* : *Paramètres de pratique* donne de grandes lignes directrices qui s'appliquent à l'ensemble des CRFM/C. Les services des CRFM/C doivent être assurés dans les deux langues officielles selon les besoins de la communauté locale des FC, en conformité avec les directives du conseil d'administration du CRFM ou les recommandations du comité consultatif du

Pour consulter la politique sur les langues officielles, rendez-vous à : www.hr3.ottawa-hull.mil.ca/Dol/Engraph/famsvc_f.asp



Le Programme principal

Les répétitions sont terminées, le rideau s'est levé et les artistes sont en place. La transition du Programme des services aux familles des militaires (PSFM) est la grande priorité stratégique de la DSFM pour l'année 2004-2005. « Le programme principal » vous tiendra informé de tout ce qui se passe sur les différentes scènes afin de garantir le succès de la tournée.

Les coulisses

Reddition de comptes et évaluation du programme

À l'automne 2003, la Direction des services aux familles des militaires (DSFM) a embauché le Dr Peter Gabor, professeur à l'université de Calgary et spécialiste en évaluation de programmes et de services pour travailler de concert avec la DSFM à l'élaboration d'un cadre de reddition de comptes et d'évaluation pour le Programme des services aux familles des militaires. (PSFM). Le Dr Gabor et la DSFM se sont engagés à élaborer un cadre simple et efficace fondé sur les buts et objectifs des *Paramètres de pratique*. Le cadre doit donner de l'information utile à la DSFM et aux CRFM/C sans englober toutes les ressources disponibles ni susciter un sentiment de lassitude vis-à-vis l'évaluation.

Des facteurs tels la logistique, les délais et les ressources limitées ont empêché la DSFM d'engager tous les intéressés dans le processus de recherche et d'élaboration. En revanche, la DSFM a mis sur pied un comité consultatif/groupe de travail formé de représentants des trois armées et de différents types de communautés : grandes, petites et éloignées, en vue de consulter tous les milieux et d'obtenir des conseils pratiques.

Déterminer des indicateurs de service

En novembre 2003, au cours d'une réunion du comité consultatif/groupe de travail, le Dr Gabor a présenté la version préliminaire du cadre de reddition de comptes et des indicateurs des objectifs de chacune des catégories de services autorisés. Durant ces consultations, il a exhorté les participants engagés dans les différentes tâches à rechercher la simplicité et la précision en vue d'obtenir des données significatives et utiles. Comme dernière tâche, le Dr Gabor a demandé aux participants de dresser une liste des indicateurs par priorité selon l'importance qu'on devrait leur accorder durant l'année financière 2005-2006 lorsque les *Paramètres de pratique du PSFM* entreront en vigueur. Sans divulguer les résultats de l'exercice, il a demandé à plusieurs membres de la DSFM de faire le même exercice. La comparaison des deux listes de priorités a révélé que les deux groupes avaient accordé la même priorité à 20 des 23 indicateurs.

Élaborer des outils d'évaluation préliminaires

Les prochaines étapes consistaient à créer une boîte d'outils qui aideraient les centres à faire un rapport sur les 20 indicateurs prioritaires confirmés par la DSFM; à donner de la formation à l'échelle régionale et à élaborer des mécanismes de soutien et, finalement, à combler une lacune repérée dans le cadre de reddition de comptes – l'absence d'indicateurs dans la section des valeurs et des principes du programme.

Fort des préoccupations, des idées et des renseignements générés par le comité consultatif/groupe de travail, le Dr Gabor a amorcé la phase suivante du projet – l'évaluation des options concernant le contenu de la « boîte d'outils », des méthodes efficaces et conviviales de cueillette de données de qualité en bonne quantité, exploration des méthodes de collecte de données à l'échelle nationale en ayant comme toile de fond les réalités et les ressources des centres.

Explorer les options

(Suite page A1)

Les coulisses

À l'automne 2004, la DSFM et le D^r Gabor ont convoqué de nouveau le comité consultatif/groupe de travail pour examiner la version préliminaire des données recueillies selon chacun des indicateurs prioritaires; donner des renseignements sur le mécanisme de reddition de comptes; discuter de méthodes d'échantillonnage et de collecte de données et examiner la possibilité d'établir un système national.

Le comité consultatif/groupe de travail a fait ressortir des traits saillants qui ont été explorés avant de faire l'objet de discussions et de débats visant à trouver des solutions, à savoir :

- une façon d'aborder la collecte et la gestion de données à l'échelle nationale;
- La sélection des répondants; l'importance d'établir des stratégies visant à capter des données sur les « non-participants » comme les parents des réservistes;
- la confidentialité; les délais d'exécution; la lassitude des personnes sondées à répétition;
- la manière d'aligner les éléments de la reddition de comptes aux autres plans d'évaluation du centre;
- La formation et le soutien technique de l'évaluation;
- les préoccupations de voir la DSFM lier les résultats de l'évaluation aux niveaux de financement qui engendre le besoin perçu d'élaborer dans les centres une stratégie d'évaluation poussée sur chacun des indicateurs de priorité et, finalement,
- La possibilité d'un système national d'analyse des besoins.

La voie à suivre

La DSFM et le comité consultatif/groupe de travail ont appuyé la recommandation du D^r Gabor d'aller de l'avant avec un système national de reddition de comptes qui utilise un instrument national de collecte de données, comme l'a présenté le D^r Gabor. Il a donné en exemple une méthode modelée sur l'évaluation des cours et des professeurs effectuée par les étudiants dans les universités. *Pour remplir le formulaire, il suffit de cocher des cases. Chaque formulaire est remis dans une enveloppe scellée pour respecter la confidentialité. Si ce genre d'évaluation était menée dans les centres, les enveloppes recueillies seraient envoyées à la DSFM. Les formulaires seraient passés au lecteur optique pour produire un rapport exhaustif.*

Outre les raisons évidentes, cette méthode a plu au comité consultatif/groupe de travail parce qu'elle n'exige que peu de temps et de ressources de la part du centre. De plus, grâce à l'évaluation, les centres ne seraient plus obligés de présenter des rapports statistiques trimestriels à la DSFM, comme le stipulent les *Paramètres de pratique*, et les premières ébauches du protocole d'entente établis entre le MDN et les CRFM.

Le comité consultatif/groupe de travail a recommandé que les délais soient les mêmes pour tous les centres et a proposé une période de trois semaines durant le dernier trimestre de l'année financière (janvier à mars). Le choix des trois semaines serait laissé à la discrétion de chaque centre. Bien qu'il s'agisse d'une méthode prescriptive, il a été convenu que les avantages l'emportaient sur les inconvénients. On a en outre tenu compte de certains facteurs, à savoir :

- Mener l'évaluation dans des délais précis facilite la planification, diminue les risques de lassitude et permet d'inclure l'évaluation nationale à la stratégie d'évaluation du centre.
- Effectuer l'évaluation dans certains centres durant la période de pointe et durant les périodes moins occupées dans d'autres permettrait de contrôler le facteur de « variance ».
- Il serait ainsi plus facile de recueillir les données, de les enregistrer, de les gérer et de produire un rapport exhaustif.

Au cours de ces discussions, les participants ont compris que la DSFM doit aussi rendre des comptes sur le Programme qu'elle finance et que le concept qui sous-tend la nouvelle approche nationale permettrait non seulement de fournir à la DSFM les données dont elle a besoin aux fins de la reddition des comptes, mais aussi de disposer de données qui pourraient être utilisées pour faire la promotion du Programme et pour communiquer ses besoins futurs. Les membres du comité consultatif/groupe de travail ont en outre conclu à la nécessité d'effectuer une évaluation

Le côté cour

Reddition de comptes et évaluation du programme – suite

(Suite page A2)

approfondie des services à l'échelle du centre pour satisfaire aux besoins locaux et ont recommandé que la DSFM élabore la « boîte d'outils ».

Appuyer l'évaluation à l'échelle locale

Le comité consultatif/groupe de travail a reconnu la nécessité d'appuyer les besoins en matière d'évaluation à l'échelle locale. En voici des exemples :

- Ateliers de formation régionaux destinés au personnel, traitant particulièrement de questions pratiques, dont « comment élaborer des outils à l'échelle locale ».
- Élaborer un modèle « Formation du formateur ».
- Élaborer un réseau de comités d'évaluation.
- Soutien technique au moyen d'un numéro 1 800.

Prochaines étapes

Au cours des prochains mois, le D^r Gabor améliorera les outils de collecte de données et le système d'établissement de rapports nationaux en se fondant sur les résultats des discussions et sur les commentaires fournis par les membres du comité consultatif/groupe de travail. L'ébauche d'itération finale sera d'abord distribuée aux membres du comité consultatif/groupe de travail qui exprimeront leurs commentaires, puis à la DSFM à des fins d'approbation. Simultanément, la DSFM s'est engagée à amorcer la création de la « boîte d'outils » d'évaluation pour usage local.

Les réunions de novembre 2004 du comité consultatif/groupe de travail se sont tenues au CRFM Toronto. Au nom de tous les participants, je remercie les autorités du CRFM Toronto de leur aimable hospitalité et de nous avoir permis d'utiliser leurs installations dont l'atmosphère est si propice à l'inspiration.

Mise à jour sur le protocole d'entente

L'évaluation de suivi effectuée en 2002 sur le Programme des services aux familles des militaires (PSFM) a fait ressortir la nécessité d'élaborer des mécanismes appropriés d'affectation de fonds publics aux Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) par la DSFM. À cette effet, le Conseil du Trésor a approuvé un protocole d'entente (PE). Le Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires) (SMA (RH-Mil)) a approuvé la date d'instauration du PE, qui est le 1^{er} avril 2005.

Le PE énonce les rôles et responsabilités de la DSFM, du CRFM et du commandant local pour assurer la prestation efficace du PSFM. À ce jour, les dispositions du PE ne diffèrent pas beaucoup des sommaires déjà présentés aux membres des conseils d'administration des CRFM et aux commandants.

Chaque CRFM établira son propre PE avec le ministère de la Défense nationale. Cependant, les PE de tous les centres seront similaires, à l'exception du paragraphe qui précisera le montant de fonds publics que la DSFM attribuera au CRFM pour l'année financière 2005-2006.

Plus tard en janvier, nous prévoyons transmettre une version électronique du PE aux conseils d'administration des CRFM et aux commandants à des fins d'information. Les détails concernant les récentes modifications au PE seront précisés dans une lettre d'accompagnement. En février ou en mars 2005, la DSFM enverra la copie papier officielle du PE pour que le président du conseil d'administration du CRFM (ou son représentant) et le commandant y apposent leur signature. Le SMA(RH-Mil) signera les copies officielles avant qu'elles soient distribuées.

Le PE prévoit l'établissement d'un accord complémentaire entre le CRFM et le commandant de la base. Cet accord complémentaire précisera les modalités d'utilisation des biens immobiliers fédéraux par les CRFM, ainsi que le soutien que la base pourrait fournir au CRFM en ce qui concerne les F&E et les infrastructures. L'accord énoncera l'engagement de la base à l'égard des ressources qu'elle affectera au soutien des services locaux déterminés et/ou des services autorisés améliorés que doit fournir le CRFM.

La DQV et la DSFM élaborent un modèle d'accord complémentaire que les CRFM et le commandant pourront utiliser pour établir leur propre document. De plus amples renseignements vous seront communiqués plus tard.

Le côté jardin

Résultats du sondage effectué par Internet sur la demande de financement en format Excel

Les réponses sont variées : la demande est « trop longue », « trop courte », comporte « trop de détails » ou « pas assez d'espace pour donner des détails ». Ces résultats ne sont pas surprenant étant donné le caractère unique de chaque Centre de ressources pour les familles des militaires/canadiens.

L'examen préliminaire des réponses indique que les intéressés approuvent le format et la disposition de la demande de financement et trouvent le guide de l'utilisateur généralement utile. Certains répondants ont eu de la difficulté à appliquer les formules, à insérer l'information et à faire le couper-coller de l'information provenant d'autres sources. Plusieurs personnes nous ont proposé de rapporter l'information sur les services locaux dans le sommaire financier, de modifier le guide de l'utilisateur pour retrancher les portions du texte portant sur la politique et le contexte et d'ajouter des détails et des exemples sur l'information à insérer dans la demande.

Plusieurs commentaires portent sur le soutien reçu des gestionnaires des opérations régionales et de l'importance de ce soutien pour réussir à bien remplir la demande. (L'examen préliminaire des demandes de financement a fait ressortir l'importance de ce soutien. Les centres qui ont demandé l'aide de leur gestionnaire des opérations régionales ont présenté des demandes beaucoup plus claires qui comportaient de loin le moins d'erreurs). Les CRFM/C ont utilisé l'information tirée de la demande de financement de différentes manières pour informer leurs parties prenantes et guider leur travail et ont fait bon nombre de suggestions sur les types de rapports et de sommaires qui seraient utiles à l'avenir.

Il est intéressant de noter qu'il n'existe que très peu de modèles de demandes de financement sur le Web dans notre secteur d'activités. Nous semblons être à l'avant-garde avec ce nouvel outil qui sera affiché sur le Web en 2005-2006 pour l'année financière 2006-2007.

La DSFM aimerait remercier tous ceux qui ont pris le temps de répondre au sondage. Il est important que nos partenaires renforcent notre travail et aussi qu'ils le remettent en question. Vos commentaires seront examinés de nouveau en contexte, dans le meilleur intérêt du Programme des services aux familles des militaires.

Occasion de financement additionnel pour les CRFM/C

La Direction des services aux familles des militaires (DSFM) a obtenu des fonds additionnels pour la prestation du Programme des services aux familles des militaires (PSFM) suite à l'examen périodique du financement public de l'AF 2004-2005. Cette extraordinaire affectation de fin d'année nous donne l'occasion d'attribuer de nouveaux fonds *non récurrents* aux CRFM/C.

Les CRFM/C doivent soumettre tous les projets respectant les critères susmentionnés, ainsi que les budgets, à leur gestionnaire des opérations régionales à des fins d'approbation, par courriel avant le 15 décembre 2004. (*Il n'est pas nécessaire de présenter une proposition en bonne et due forme; quelques phrases expliquant le projet suffisent.*) Étant donné le court délai, la DSFM transmettra les autorisations par courriel. Les CRFM/C doivent garder des copies de leurs courriels.

Nous informons les CRFM/C que de nouveaux fonds non récurrents pourraient être débloqués plus tard au cours de l'année financière. Dans ce cas, nous donnerions aux CRFM/C un court préavis en nous attendant qu'ils soient prêts à dépenser les fonds avant le 31 mars. Les CRFM/C auraient donc intérêt à se préparer à cette éventualité en dressant une liste de projets appuyant les éléments du PSFM, ayant déjà obtenu l'autorisation des instances du CRFM/C mais pas de financement et pouvant être réalisés à l'aide de fonds non récurrents. Les CRFM/C qui auront dressé cette liste seront en mesure de tirer parti des nouveaux fonds qui pourraient être attribués aux PSFM plus tard au cours de l'année financière.

De Broadway

L'examen des demandes de financement de 2005-2006 est bien engagé

L'examen de premier niveau des demandes de financement du PSFM de 2005-2006 s'est terminé le 3 décembre dernier. Les recommandations concernant les niveaux de financement de chaque Centre de ressources pour les familles des militaires/canadiens (CRFM/C) ont été transmises au comité chargé de l'examen de deuxième niveau. L'examen de premier niveau est une analyse d'abord individuelle puis comparative de chacune des demandes de financement effectuée à l'aide des questions qui figurent à la référence A dans le contexte du niveau démontré par le CRFM/C concernant l'engagement des bénévoles, les partenariats établis, les niveaux de financement précédents, le tempo opérationnel, les données démographiques, la dissémination et l'isolement de la population desservie.

La qualité des services et le dévouement démontrés à l'endroit des familles des membres des FC étaient des facteurs inhérents à chacune des demandes de financement reçues. Le processus d'examen demeurera donc un exercice à la fois exigeant et instructif pour le personnel de la Direction. Nous remercions d'ailleurs les CRFM/C pour les efforts concertés qu'ils ont déployés.

Nous rappelons aux CRFM/C que l'examen des demandes de financement est un processus à trois niveaux. Les examinateurs du premier niveau formulent des recommandations aux examinateurs du deuxième niveau qui les examinent, les remettent en question et en discutent. Les résultats du premier et du deuxième niveau sont soumis à la directrice qui tient compte des discussions et des résultats des examens. Cependant, la DSFM doit rendre des comptes et est responsable des décisions finales concernant l'attribution des fonds. Comme les affectations ne sont pas déterminées tant que la directrice n'a pas terminé son examen, des renseignements divulgués trop tôt relèveraient de la spéculation et risqueraient d'être erronés et trompeurs. Conséquemment, seules les décisions finales seront communiquées aux Centres par courriel et par l'envoi de copies papier, le 31 janvier 2005.

La Direction remercie de nouveau tous les acteurs qui ont pris part à l'examen des demandes de financement. Le processus est ardu pour certains, mais il a néanmoins permis, pour la première fois depuis l'existence du Programme, de prévoir les coûts globaux de la prestation des services. Les prochains rapports financiers que nous soumettront les CRFM/C faciliteront encore davantage l'affectation des fonds limités, nous permettant ainsi de donner le maximum de soutien aux membres des FC et à leurs familles.

Puisque vous l'avez demandé ...

Pourquoi la demande de financement est-elle révisée avant d'avoir accompli un cycle complet de financement?

Nous avons reçu un commentaire intéressant concernant le moment du sondage. Dans un monde idéal, nous aurions attendu d'avoir accompli un cycle complet de financement, nous aurions effectué une évaluation totale ou partielle avant de modifier certains éléments. Malheureusement (ou heureusement, c'est selon) les fonds obtenus du programme Défense nationale en direct (DND) pour élaborer un format de demande sur le Web ont été mis à notre disposition au cours de la **présente** année financière et nous avons été avertis que ce genre de ressource ne serait pas offerte l'année prochaine. En conséquence, la DSFM est allée de l'avant, même si les conditions n'étaient pas idéales, dans le but de maximiser les ressources disponibles et ainsi doter le Programme des meilleurs outils possibles.

(Suite page 5)

CRFMC. Peu importe le profil linguistique de la communauté qu'ils desservent, tous les CRFM/C doivent être en mesure de travailler dans les deux langues officielles.

(Paramètres, p. 17 et 21)

Les lignes directrices des *Paramètres de pratique* visent à favoriser le respect des normes du PSFM au regard de la prestation de services « accessibles » qui correspondent aux « caractéristiques, expériences, besoins et situations des participants » (*Paramètres*, p.18). Les lignes directrices des LO illustrent aussi « les valeurs d'inclusion, de diversité et de participation communautaire » du PSFM (*Paramètres*, p. 8). Tout en admettant les forces inhérentes de toutes les familles des militaires, les parties prenantes du PSFM reconnaissent que les familles appartenant à la minorité linguistique peuvent avoir besoin de plus d'aide sur le plan de l'orientation vers de nouvelles communautés et pour y être à l'aise.

L'objectif des services de langues secondes du PSFM est d'« appuyer et de faciliter les choix linguistiques » des membres des familles des militaires. Pour ce faire, les CRFM/C doivent veiller à ce que leurs évaluations des besoins de la communauté tiennent compte du profil linguistique de la communauté locale des FC. Ces évaluations devraient aider les CRFM/C à mettre au point une démarche cohérente et planifiée qui répondra aux besoins des familles appartenant à la minorité linguistique.

Les projets des CRFM/C en matière de services devraient être conçus de façon à atteindre les objectifs des services de langues secondes du PSFM. L'un des objectifs est de rendre disponibles « les ressources et l'information (...) dans la ou les langues officielles exigées par la communauté locale des FC » (p. 31). En pratique, cela signifie que, à tout le moins, les services de réception, les dépliants, les bulletins et le site Web des CRFM doivent être bilingues suivant la disponibilité des ressources. Cela ne signifie pas que les documents et les services bilingues ne sont disponibles que « sur demande ». La DSFM s'engage à travailler avec la DLO et les CRFM/C en vue de préciser les attentes en ce qui a trait à la prestation de services bilingues et d'accroître la capacité des centres à desservir les deux groupes linguistiques dans leurs communautés respective.

La DSFM publiera des articles sur le programme de promotion de la santé « Énergiser les Forces » dans les prochains numéros du bulletin de la DSFM et dans *Point de mire* afin de donner de plus amples renseignements aux CRFM/C sur les différentes composantes du programme.

Direction des services aux familles des militaires

1600 Rue Star Top
Ottawa, Ontario K1A 0K2
téléphone : (613) 995-6795
fax : (613) 995-2178

QUARTIER GENERAL

Celine Thompson, Directeur
(613) 992-0255
Thompson.CA@forces.gc.ca

Beverly Weber
(613) 992-7516
Weber.BJ@forces.gc.ca

LINE D'INFORMATION SUR LES MISSIONS

Michel Morency
(613) 995-8480
Morency.M@forces.gc.ca

Linda Orrell
(613) 995-5234
Orrell.LL@forces.gc.ca

ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

Alla Ivask
(613) 992-9656
Ivask.AG@forces.gc.ca

Maureen Kellerman
(613) 992-1327
Kellerman.MEK@forces.gc.ca

Linda Tyrrell
(613) 992-1877
Tyrrell.LM@forces.gc.ca

OPÉRATIONS RÉGIONALES

Celeste Gotell
(613) 995-5608
Gotell.CM@forces.gc.ca

Madeleine Lafleur
32 65 446 018
Lafleur.M2@forces.gc.ca

Eva Marks-Maclsaac
(902) 893-7735
evamac@ns.sympatico.ca

Sue McCormack
(613) 959-9932
ontariorep@cogeco.ca

Jackie Specken
(780) 989-3479
prairierep@shaw.ca

Andrew Webb
(418) 828-0531
ajwebb@videotron.ca

Les documents suivants ont été diffusés par voie électronique à tous les présidents et directeurs exécutifs des CRFM/C entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2004. Si vous ne les avez pas reçus, veuillez communiquer avec Francine St-Amour à St-Amour.FC@forces.ca

Documents générales	Numéro du dossier	Date envoyé
Bulletin de la DSFM septembre 2004	5390-8-12	20 sep 04
Résultats de la planification financière relative du modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire	5390-8-5	25 sep 04
ELS—modifications pour le semestre d'hiver 2004-05	5390-8-12	29 sep 04
Point de mire des CRFM/C septembre 2004	5390-12	30 sep 04
Projet de participation des jeunes du modèle national des services à la jeunesse Lettre	5390-8-5	26 oct 04
Groupe de travail sur l'évaluation et le cadre de reddition de comptes— recherche des participants	5390-7	7 oct 04
Groupe de travail sur l'évaluation et le cadre de reddition de comptes— annonce des nouveaux membres	5390-7	21 oct 04
Synergy—Approches intégrée dans le domaine du soutien à la famille	5390-7-2	25 oct 04